

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015

À cette séance ordinaire tenue le 11^e jour de mai 2015 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle D. DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2015-05-11-091

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2015-05-11-092

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 13 avril 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2015-05-11-093

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 11 mai 2015 au montant de 132 374.53 \$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes d'Avril 2015

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	14 784.43 \$
2	Telus	1 568.38 \$
3	Telus Mobilité	31.97 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.68 \$
6	Salaires nets des Élus, avril	2 517.86 \$
7	Salaires nets des Employés, avril	15 556.03 \$
8	Salaires nets des Pompiers, avril, gardes, pratiques, formation, sorties: 2 mâchoires de vie, déversement huile mineur, Ile Grandbois, dégât d'eau 235 Notre-Dame	5 886.40 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise avril	8 403.95 \$
10	Receveur Général du Canada, remise avril	3 366.72 \$
11	REER, cotisations avril	1 916.02 \$
12	Énergies Sonic, huile à chauffage garage municipal: 536.29\$, caserne incendie: 412.09\$	948.38 \$
13	Daniel Tessier, loyer avril local des jeunes	400.00 \$
14	Ministre des finances et de l'Économie, permis boisson soirée quilles 23 mai, Loisirs	86.00 \$
15	Hélène Laforce, animation 3 mai, bibliothèque	316.90 \$
16	Ligue des cadets de l'armée, contribution financière	40.00 \$

17	Albert Tessier, travaux de voirie: avril: 1790.85, contrat enlèvement neige avril 5ième vers: 27283.94\$, 18 mars: enlèvement et transport neige trottoirs et 19 mars: réparation bris aqueduc ;Florent Tessier: 981.33\$	30 056.12 \$
18	Canadien National, système d'avertissement sans barrières, mars	550.00 \$
19	Info-Page, fréquence numérique, incendie	41.05 \$
20	Cégep Trois-Rivières, formation santé et sécurité générale sur les chantiers de construction David Grondin 11,12, 18, 19 avril	230.00 \$
21	Lucie Langlois, honor. quilles 2ième vers. saison 2014-2015, Loisirs	1 750.00 \$
22	Agathe Tessier, honor. quilles 2ième vers. saison 2014-2015, Loisirs	1 750.00 \$
23	Seao Constructo, addendas tracteur usagé	6.51 \$
24	Alain Thibault, remb. Cours guitare et hockey Mickaël, Loisirs	195.00 \$
25	CIT location copieur 1 mai au 31 juillet	522.83 \$
26	Marché Alain Thibault, Mun.: 10.75\$, Loisirs: 65.05\$	75.80 \$
27	Richard Équipement, fournitures de bureau	45.76 \$
28	Sports Plus, Mun.: 168.08\$, Loisirs: 1146.02\$, Incendie: 65.47\$	1 379.57 \$
29	DeRoo et Filles Inc. réparation micro salle par. Loisirs	373.67 \$
30	Garage Pierre Tessier, entretien camion	22.99 \$
31	Ville Donnacona, facturation cour. municipale, mars	380.00 \$
32	Lavage à pression, Maxime Hivon, dégeler le pluvial: 275.\$ Rue Tessier Ouest et Baribeau 8ième Rue: 170.\$	445.00 \$
33	FQM facturation Dicom, Mars	58.43 \$
34	Armatures CH Inc. Réparation moteur compresseur,incendie	86.23 \$
35	Centre Routier St-Marc, vérification mécanique camions, incendie: 412.83\$, Mun.: 194.21\$	607.04 \$
36	Électro-Paul, trouble de commande de porte de garage, compteur horaire pour usine filtration: 585.41\$, réparer lumières enseigne au massif Rte Guilbault: 139.37\$	724.78 \$
37	Laboratoire Environnex, analyses d'eau	273.95 \$
38	Champagne et Matte, arp.géom. correction sur lot 3927410, Bella Paquet Rivière Noire	287.43 \$
39	Courrier de Portneuf, publicité festival de films de Portneuf	413.91 \$
40	Garage Conrad Audet, essence incendie: 367.56\$, eau, lait:25.60\$	393.16 \$
41	Ange-Aimée Asselin, remb. fact. volumes biblio.	40.89 \$
42	Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats, honoraire 1ère tranche 2015	591.79 \$
43	David Grondin, remb. Frais déplacements pour formation Cégep Trois-Rivières: 238.71\$, remb. Fact. Co-Op bottes de travail: 150.00\$	388.71 \$

44	Postes Canada, éclairer mai;122.02\$, avis d'ébullition préventif aqueduc: 106.09\$, avis public dérogation mineure:106.09\$	334.20 \$
45	Chambre de commerce secteur Ouest de Portneuf, cotisation 01-03-2015 au 28-02-2016	229.99 \$
46	Comité St-Casimir 2000, subvention nouvelle construction Francis Denis, Mylène Laquerre Ile Grandbois	5 000.00 \$
47	Ministre des finances et de l'Économie, renouvellement certificat qualification en eau potable Vital Naud: 111.00\$, Jean Tessier: 111.00\$	222.00 \$
48	Jean Duchesneau, remb. Essence fact. 21 mars et traçage des pistes ski de fond, Loisirs	20.00 \$
49	Les Entreprises A Massicotte, réparation lumières de rues	343.53 \$
50	Raymond Chabot, Grant,Thornton, services professionnels audit des livres au 31 décembre 2014	19 833.19 \$
51	Lise Brochu, impression programmation terrain de jeu, Loisirs	225.00 \$
52	La Pérade Ford, entretien camion 2014	80.43 \$
53	SCAR: Mun.: 924.43\$, Incendie: 139.38\$, Loisirs: 19.42\$	1 083.23 \$
54	Jonathan Tessier, remb. Fact. Wal-Mart, local des jeunes	91.76 \$
55	Alex Coulombe Ltée, location frigidaire quilles, loisirs	86.23 \$
56	Godin Station Service, essence Mun	395.00 \$
57	Ministère du Revenu du Québec, droits d'immatriculation registre des entreprises municipalité	34.33 \$
58	Patrick Auger, frais déplacements directeur incendie 1er vers	200.00 \$
59	Imprimerie Germain, 760 copies Éclairer mai	727.01 \$
60	CCAQ Télésurveillance 4-05-15 au 3-05-16	275.94 \$
61	Salon de quilles Futura, boules de quilles et sac pour soirée 23 mai, Loisirs	247.20 \$
62	Pierre-Olivier Naud, honoraires TPI avril, incendie	43.75 \$
63	Raymond Beaudoin, frais repas formation 21 mars, incendie	15.99 \$
64	Francis Allard, frais déplacements formation Avril, 560 km à 0.40, incendie	224.00 \$
65	Guy Villeneuve, frais déplacements formation Avril, 336km à 0.40	134.40 \$
66	Centre mécanique AGH, réparation génératrice aqueduc usine filtration	4 878.08 \$

TOTAL DU MOIS: 132 374.53 \$

Municipalité:	114 428.76 \$
Loisirs:	8 330.80 \$
Incendie:	8 906.17 \$
Local des Jeunes	708.80 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour de mai 2015.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Danielle D. DuSablou souligne le magnifique travail du Cercle de Fermières dans l'organisation du congrès régional. Elle demande par la suite de pouvoir publiciser ce genre d'évènement sur le site Internet de la municipalité. En terminant, elle indique que la prochaine activité de la CCSOP aura lieu le 26 mai prochain à St-Ubalde laquelle consistera à la visite de la chaufferie au bois.

Messieurs Robert Lépine, Michel Trottier et Denis Naud n'ont rien à signaler.

Mme Stéphanie Dusablou nous informe de l'augmentation significative de la fréquentation au local des jeunes. Par la suite, elle souligne un problème de visibilité à l'intersection des rues Mgr Douville et Lacoursière.

Monsieur Louis-Philippe Douville se dit satisfait de l'intervention du ministère des Transports à la sortie du pont de l'église. Par ailleurs, il souligne la présence de la famille de M. Sylvain Laquerre dans la publicité des restaurants McDonald's.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous informe que la MRC de Portneuf a adjugé un contrat pour la réfection de la préfecture. Par ailleurs, il nous indique que la RRGMRP a obtenu l'autorisation de la CPTAQ pour la réalisation d'une plateforme de compostage.

2015-05-11-094

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2015-05-11-095

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / LOT 3 928 474 (ST-CASIMIR AUTOS POLARIS)

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Florent Tessier propriétaire de Saint-Casimir Autos Polaris inc., du 605, boulevard de la Montagne pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 12.3.2 du Règlement de zonage 044-2004;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une entreprise située en zone commerciale (Cb-2);

CONSIDÉRANT que l'expansion de cette entreprise et la venue d'un nouveau locataire commercial font en sorte que le nombre d'enseignes requis en façade est de cinq (5) (4 enseignes fixées sur le mur et 1 enseigne fixée au sol) lesquelles auront une superficie totale de 20 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu partiellement les membres du CCU du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 474 situé dans la zone Cb-2, l'installation de trois (3) enseignes commerciales fixées en façade du bâtiment et d'une (1) enseigne commerciale fixée au sol lesquelles auront, au total, une superficie maximale de 20,00 mètres carrés.

ADOPTÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / LOT 3 928 649 (M. ANDRÉ COUTURE)

Compte tenu des éléments portés à l'attention des membres du Conseil par M. Gaëtan Girard, il est convenu de reporter la décision en regard de cette demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

2015-05-11-096

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 048-2004

CONSIDÉRANT que la municipalité a tout intérêt à procéder à un regroupement de ses emprunts afin de bénéficier d'un taux d'intérêt plus avantageux;

CONSIDÉRANT que le solde du Règlement d'emprunt 048-2004, au montant de 83 700\$, viendra à échéance le 21 juin prochain;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième emprunt viendra à échéance le 16 novembre 2015 pour un montant de 534 100\$ (Règlement d'emprunt # 161);

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE procéder au paiement du solde du Règlement 048-2004, au montant de 83 700\$, à la Caisse Desjardins le 21 juin 2015 et ce, à même le fonds général;

DE supporter cette somme jusqu'au 16 novembre 2015 afin de la refinancer avec le solde de 534 100\$ du Règlement d'emprunt 161 pour un montant total de 617 800\$.

ADOPTÉE

2015-05-11-097

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES AU 31 MARS 2015

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier dépose à cette séance les états financiers cumulatifs au 31 mars 2015. Une copie de ce document est remise à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers se terminant le 31 mars 2015.

ADOPTÉE

2015-05-11-098

DÉPÔT DU PROJET DE DESCENTE À LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE AU PACTE RURAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter un projet de descente à la rivière dans le cadre du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE déposer un projet de descente à la rivière Sainte-Anne dans le cadre du Pacte rural;

QUE la municipalité accepte de verser sa contribution dans ce projet;

D'AUTORISER le coordonnateur aux loisirs, M. Jonathan Tessier, à signer les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

2015-05-11-099

APPUI AU PROJET DE PARC ÉCOLE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT qu'un projet de parc école a été soumis à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera à améliorer la qualité et le milieu de vie;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir donne son appui à ce projet.

ADOPTÉE

2015-05-11-100

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRANSACTION AVEC M. NOËL TESSIER DU 200 RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT que cette entente constitue une transaction au sens de l'article 2631 du Code civil du Québec;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité accepte cette transaction et autorise le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer celle-ci.

ADOPTÉE

2015-05-11-101

TONTE DE LA PELOUSE À LA MAISON DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT que la Maison des Pionniers a adressé une demande en ce sens à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de tondre la pelouse à la Maison des Pionniers pour la saison 2015.

ADOPTÉE

2015-05-11-102

ABOLITION DU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le Conseil estime que la responsabilité première de faire traverser les voies de circulation aux enfants relève des parents;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABOLIR le poste de brigadière scolaire le 19 juin 2015.

D'INFORMER la direction de l'école du Bateau-Blanc ainsi que la brigadière scolaire de cette décision.

DE demander à la Sûreté du Québec d'effectuer des opérations radar sur le boulevard de la Montagne dans le secteur de l'école.

ADOPTÉE

2015-05-11-103

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE SITUÉE À L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT que pour assurer un bon fonctionnement de la génératrice il est fortement recommandé par le manufacturier de procéder à des travaux d'entretien au minimum une (1) fois par année;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à la compagnie Génératrice Drummond de St-Germain-de-Grantham pour l'entretien préventif de la génératrice située à l'usine de filtration au montant de 527.50\$ plus taxes et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 17 avril dernier.

ADOPTÉE

2015-05-11-104

LIMITES DU LOT 3 928 389 PROPRIÉTÉ DE M. VIATEUR PERREAULT

CONSIDÉRANT que la rénovation cadastrale a accordé au lot 3 928 389 une limite frontale et arrière de 15,24 mètres;

CONSIDÉRANT qu'une bonne partie de la résidence du lot 3 928 389 se retrouve, de ce fait, dans l'emprise de la 5^e Rue et qu'il y a lieu de corriger cette situation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil sont favorables à vendre pour une valeur nominale de 1.00\$ la partie de l'emprise de la 5^e Rue (+/- 156 mètres carrés) afin de régulariser la situation du lot 3 928 389;

QUE l'ensemble des frais reliés à cette transaction soient entièrement assumés par l'acquéreur en l'occurrence M. Viateur Perreault;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

2015-05-11-105

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION DE LA CONDUITE D'ADDITION DE L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont d'avis qu'il faut procéder à une étude préliminaire concernant le remplacement de la conduite d'adduction de l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme SNC Lavalin au montant de 4 400\$ (plus taxes) afin de réaliser une étude préliminaire relative à la réfection de la conduite d'adduction de l'usine de filtration du réseau d'aqueduc du village (AQSC) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 1^{er} mai 2015.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-41200-419 « Honoraires professionnels AQSC ».

DE financer cette étude par le biais de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2015-05-11-106

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS / FIN DE MANDAT

CONSIDÉRANT que le lien de confiance est rompu avec la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

DE mettre fin au mandat de Tremblay Bois Mignault Lemay en tant que procureur de la municipalité de Saint-Casimir en date du 11 mai 2015.

Madame la conseillère Danielle D. DuSablou enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2015-05-11-106

MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN D'IDENTIFIER UNE NOUVELLE FIRME D'AVOCATS

CONSIDÉRANT que le Conseil a mis fin au mandat de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay par sa résolution 2015-05-11-105;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, afin de dresser une liste de firmes d'avocats pour représenter la municipalité.

ADOPTÉE

2015-05-11-107

COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU RANG SAINT-DAVID À SAINT-THURIBE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a abandonné, pour des raisons d'ordres financières, le projet de raccordement de ses deux réseaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que ce projet aurait pu permettre d'étudier la possibilité d'un raccordement, au passage, du réseau d'aqueduc du Rang Saint-David à Saint-Thuribe;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INDIQUER à la Coopérative d'aqueduc du Rang Saint-David que la Municipalité de Saint-Casimir n'a pas l'intention de desservir les abonnés de ce rang par un prolongement de son réseau d'aqueduc municipal.

ADOPTÉE

2015-05-11-108

AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT EN FONCTION DES VARIATIONS DES PRIX DU CARBURANT DIESEL

CONSIDÉRANT que pour l'hiver 2014-2015 l'ajustement prenant compte de la variation du prix du carburant diesel s'élève à 2 181.74\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de verser la somme forfaitaire de 2 181,74\$ à la compagnie 134619 Canada inc. (M. Albert Tessier) à titre de compensation relative à la fluctuation du prix du carburant diesel pour l'hiver 2014-2015;

ADOPTÉE

2015-05-11-109

ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer l'éclairage au terrain de balle afin d'en augmenter la sécurité lors des rencontres tenues le soir;

CONSIDÉRANT que la ligue de baseball DBL s'engage à verser 1 000\$ à la municipalité en regard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de procéder à l'implantation de quatre (4) nouveaux poteaux ainsi qu'à l'achat de seize (16) lumières au montant de 8 513\$ (plus taxes) pour le terrain de balle;

DE FINANCER cette dépense via le Surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2015-05-11-000

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h15.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire